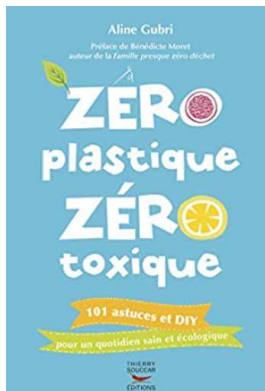


LIVRE DU MOIS

Zéro plastique, Zéro toxique

« Comment adopter un mode de vie écologique quand on n'a pas toujours le temps ni l'argent ? 101 astuces et fabrications maison à base d'ingrédients simples (film alimentaire lavable, éponge inusable, déboucheur pour canalisations ou dégraisseur pour four sans produits toxiques, ...) »

Disponible à la bibliothèque communale



LE COMITE PAED VOUS INFORME

La pollution lumineuse

Selon Wikipédia, l'expression « **pollution lumineuse** » désigne à la fois la présence nocturne anormale ou gênante de lumière artificielle et les conséquences de celle-ci sur l'être humain, la faune, la flore, les fonges (champignons), les écosystèmes ainsi que les effets engendrés.

Une asbl de notre province, l'ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturne) s'est investie dans la lutte contre cette nuisance. Il ne s'agit pas de retourner à la bougie ou de supprimer l'éclairage public mais bien **d'éclairer ce qu'il faut, comme il faut et quand il le faut**. D'un pont de vue énergétique, l'éclairage public mal conçu, mal orienté, perd 50 % de son efficacité en éclairant le ciel et non le sol. Eclairer abondamment les bâtiments vides n'a pas beaucoup de sens alors que l'on demande au citoyen d'éteindre la lampe quand il quitte une pièce.

L'énergie est le sommet de l'iceberg de la problématique de la pollution lumineuse, l'influence sur la faune et la flore est aussi importante avec des conséquences qui ne sont pas toujours mesurables immédiatement. Il y a bien sûr des solutions mais il faut les mettre en œuvre.

Le site www.ascen.be est une mine d'informations pertinentes sur le sujet